

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du **24 mars 2022 à 16 h 45**, a laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	siège 1
M ^{me}	Manon Bergeron, conseiller	siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	siège 3
M ^{me}	Janye Tremblay, conseillère	siège 4
M ^{me}	Sophie Tremblay, conseillère	siège 5
M ^{me}	Sylvie Brassard, conseillère	siège 6

M. Michel Perreault, CPA, CMA, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

À 16 h 51, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

2 citoyens étaient présents lors de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. AVIS DE CONVOCATION
2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DE LA RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
4. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. 391.22 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME SOUS LE NUMÉRO 304-14 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR AFIN D'AGRANDIR UNE AIRE D'AFFECTATION COMMERCIALE SUR LE CÔTÉ EST DE LA ROUTE DU VILLAGE
5. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. 392.22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 305.14 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C103 SUR LE CÔTÉ EST DE LA ROUTE DU VILLAGE ET D'AUTORISER DES USAGES COMMERCIAUX DANS LES ZONES 100 R ET 104 R
6. PÉRIODE DE QUESTION
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO 187.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie;
APPUYÉ PAR : M^m Janye Tremblay;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que présenté.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte l'ajout suivant à l'ordre du jour, à savoir :

5.1 Acceptation du plan préliminaire - agrandissement de l'hôtel de ville - caserne pompier et pour le nouveau centre de la petite enfance

Tous les membres du conseil sont présents et en accord avec l'ajout du présent point à l'ordre du jour.

3. ACCEPTATION DE LA RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
RÉSOLUTION NO 188.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay;

APPUYÉE PAR : M^{me} Manon Bergeron;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE Considérant l'article 156 du code municipal, les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget présents à la présente séance extraordinaire du 24 mars 2022 à 16 h 51, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire.

4. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. 391.22 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME SOUS LE NUMÉRO 304-14 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR AFIN D'AGRANDIR UNE AIRE D'AFFECTATION COMMERCIALE SUR LE CÔTÉ EST DE LA ROUTE DU VILLAGE
RÉSOLUTION NO 189.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier

APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le second projet de règlement n° 391.22, modifiant le plan d'urbanisme modifiant le plan d'urbanisme sous le numéro 304-14 et ses amendements en vigueur afin d'agrandir une aire d'affectation commerciale sur le côté est de la route du village

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la dispense de lecture dudit règlement;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document relatif au dossier.

5. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. 392.22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 305.14 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C103 SUR LE CÔTÉ EST DE LA ROUTE DU VILLAGE ET D'AUTORISER DES USAGES COMMERCIAUX DANS LES ZONES 100 R ET 104 R
RÉSOLUTION NO 190.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie

APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le second projet de règlement n° 392.22 modifiant le règlement de zonage 305.14 et ses amendements en vigueur afin d'agrandir la zone 103 c sur le côté est de la route du village et d'autoriser des usages commerciaux dans les zones 100 R et 104 R

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la dispense de lecture dudit règlement;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document relatif au dossier.

5.1 ACCEPTATION DU PLAN PRÉLIMINAIRE - AGRANISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE - CASERNE POMPIER ET POUR LE NOUVEAU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE
RÉSOLUTION 191.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Manon Bergeron
APPUYÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le plan préliminaire pour le projet d'agrandissement de l'Hôtel de ville, incluant une salle du conseil, l'agrandissement de la caserne de pompier et l'intégration d'un nouveau centre de la petite enfance (CPE), le tout le plan préliminaire préparé par M. Alexandre Simard, architecte en date du 12 février 2022.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget prenne acte de l'estimé budgétaire préliminaire déposée en date du 21 mars 2022 par M. Alexandre Simard.

QUE le présent projet soit soumis au comité Projet garderie CPE pour analyse et recommandation finale.

6. PÉRIODE DE QUESTION

La période de question a débuté à 17h10 pour se terminer à 18h05

De nombreuses questions ont été posées et les informations nécessaires ont été transmises lors de la séance.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 18h05.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, M. Michel Perreault, CPA, CMA, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 24 mars 2022.

M. Bernard St-Gelais
Maire

M Michel Perreault, CPA, CMA
Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim
